

PROGRAMME DE FORMATION

Diplôme d'État de Puéricultrice

CONTEXTE

La puéricultrice est une infirmière ou sage-femme spécialisée dans les soins aux nourrissons et aux enfants, de la naissance à l'adolescence. Face aux enjeux de santé publique liés à la petite enfance, aux évolutions des politiques familiales et à la diversification des structures d'accueil, ce métier requiert une expertise clinique de haut niveau.

Comment assurer une prise en charge globale de l'enfant dans le respect de son développement ? Comment accompagner les familles dans leur rôle parental ? Comment coordonner les soins au sein d'une équipe pluriprofessionnelle ? Comment contribuer à la prévention et à l'éducation à la santé ?

Cette formation d'un an, sanctionnée par un Diplôme d'État, prépare les infirmiers et sages-femmes à exercer avec expertise et bienveillance auprès des enfants et de leurs familles, en milieu hospitalier comme en structures d'accueil de la petite enfance.

IDENTIFICATION DE LA FORMATION

Intitulé de la formation	Diplôme d'État de Puéricultrice (Infirmier Puériculteur)
Domaine	Santé - Petite enfance - Spécialisation infirmière
Référence	PPP-DE-PUER-2026
Version	7.0 - Janvier 2025
N°Agrément	N°11 - 28/01/2022

CERTIFICATION

Code RNCP	RNCP38529
Certificateur	Ministère chargé de la Santé
Niveau de qualification	Niveau 6 (spécialisation post-IDE)
Échéance d'enregistrement	1er janvier 2027

FICHE MÉTIER

La puéricultrice est une infirmière diplômée d'État ou une sage-femme ayant acquis une spécialisation dans les soins aux enfants. Elle exerce une fonction d'expertise clinique et technique auprès des enfants, de la naissance à l'adolescence, et de leur famille.

Elle intervient dans différents contextes professionnels :

- En établissement de santé : maternité, néonatalogie, pédiatrie, chirurgie pédiatrique, urgences pédiatriques
- En Protection Maternelle et Infantile (PMI) : consultations, visites à domicile, actions de prévention
- En structures d'accueil de la petite enfance : crèches, haltes-garderies, multi-accueil
- En pouponnières et établissements médico-sociaux accueillant des enfants

La puéricultrice peut accéder à des fonctions de direction d'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ou évoluer vers des postes de cadre de santé après 4 années d'exercice professionnel.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Public visé

Cette formation s'adresse aux professionnels de santé souhaitant se spécialiser dans la prise en charge de l'enfant :

- Infirmiers diplômés d'État
- Sages-femmes diplômées d'État
- Étudiants en dernière année d'études conduisant au DE d'infirmier ou de sage-femme (sous conditions)

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accompagnement se fera avec notre référent handicap.

Prérequis

- Être titulaire du Diplôme d'État d'Infirmier ou du Diplôme d'État de Sage-femme
- Ou être en dernière année d'études infirmières ou de sage-femme
- Avoir réussi les épreuves de sélection d'entrée en formation (concours)

POSITIONNEMENT ET MODALITÉS DE SÉLECTION

L'accès à la formation se fait sur concours.

Épreuve d'admissibilité

Sélection sur dossier composé de : CV, lettre de motivation, projet professionnel motivé ou analyse de situation professionnelle, copie du diplôme IDE ou SF (ou attestation de scolarité).

Épreuve d'admission

Entretien oral devant un jury (20 minutes) comprenant un court exposé de la situation de soins présentée dans le dossier, suivi d'un échange permettant d'évaluer les motivations, le projet professionnel et les aptitudes relationnelles du candidat.

Le jury est composé du directeur de l'école ou son représentant, et d'un médecin ou d'une puéricultrice disposant d'au moins 2 années d'expérience.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation a pour but de former des praticiens autonomes, responsables et réflexifs capables de développer une posture clinique de qualité auprès des enfants et de leurs familles.

L'Institut de Puéricultrice forme des professionnels de santé :

- Compétents dans les situations qu'ils auront à gérer
- Affirmés dans l'exercice de leurs responsabilités
- Engagés dans les projets
- Porteurs des valeurs professionnelles et institutionnelles
- Promoteurs de santé

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les besoins d'un enfant ou d'un groupe d'enfants (recueil d'informations, observation, analyse)
- Répondre à ces besoins en agissant prioritairement dans les milieux où les facteurs de risque sont les plus importants
- Évaluer l'état de santé et le développement des enfants de la naissance à l'adolescence
- Concevoir et conduire un projet de soins et d'accompagnement adapté à l'enfant et sa famille
- Mettre en œuvre des soins infirmiers adaptés aux spécificités pédiatriques et néonatales
- Accompagner et soutenir les familles dans leur fonction parentale
- Contribuer à la prévention, au dépistage et à l'éducation à la santé de l'enfant
- Assurer des fonctions d'encadrement et de direction en structure d'accueil

DURÉE, MODALITÉS ET TARIFS

Durée de la formation

Durée totale	1 500 heures (12 mois)
Formation théorique	790 heures
Stages cliniques	710 heures (5 stages)
Organisation	Formation en continu sur 1 an
Date de début	Lundi 6 janvier 2026
Date de fin	Vendredi 18 décembre 2026

Horaires

L'enseignement en Institut et les stages cliniques sont organisés sur la base de 35 heures par semaine :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-12h30 13h30-17h30	8h30-12h30 13h30-17h30	8h30-14h00	8h30-12h30 13h30-17h30	8h30-14h00
Soit 8h	Soit 8h	Soit 5h30	Soit 8h	Soit 5h30

Tarifs

Coût de la formation	14 500 €
TVA	Non applicable (article 261-4-4°-a du CGI)

Modalités communes

Modalité de réalisation	Formation en présentiel
Lieu de formation	16 rue des Balourous, ZAE de Copaya, 97351 Matoury
Rythme	En continu

Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à France Travail ?

Votre formation peut être financée jusqu'à 100 % par la Collectivité Territoriale de Guyane, sous réserve d'éligibilité. Les frais d'inscription sont payants.

Vous êtes salarié du secteur public ou privé ?

Votre formation peut être financée par votre employeur dans le cadre du plan de développement des compétences ou par Transition Pro si vous êtes en reconversion.

Vous êtes agent de la fonction publique hospitalière ?

Votre formation peut être prise en charge par votre établissement dans le cadre de la promotion professionnelle. Les frais d'inscription sont payants.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Procédure d'inscription

1. Retrait du dossier de candidature auprès de l'institut
2. Constitution du dossier (CV, lettre de motivation, projet professionnel, copie du diplôme IDE ou SF)
3. Dépôt du dossier dans les délais impartis
4. Étude du dossier par la commission de sélection (admissibilité)
5. Convocation à l'épreuve orale d'admission (si admissible)
6. Publication des résultats et confirmation d'inscription
7. Signature du contrat de formation

Délais d'accès

La formation est accessible par concours uniquement. Les épreuves de sélection sont organisées entre mars et juin. La rentrée se fait en janvier de l'année N+1.

CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

L'enseignement comprend des modules de formation théorique (790 heures) correspondant à l'acquisition des compétences requises par le référentiel pour l'obtention du diplôme.

Domaines de savoirs (8 domaines)

- Domaine 1 : Sciences infirmières spécialisées en puériculture
- Domaine 2 : Sciences humaines, sciences sociales et droit
- Domaine 3 : Sciences biologiques et médicales appliquées à la pédiatrie
- Domaine 4 : Santé publique et prévention
- Domaine 5 : Management et gestion des structures d'accueil
- Domaine 6 : Développement de l'enfant et accompagnement de la parentalité
- Domaine 7 : Soins spécialisés en néonatalogie et pédiatrie
- Domaine 8 : Méthodologie de recherche

Modules de formation théorique : 790 heures

Module	Contenu	Durée
Module 1	Introduction à la formation : cadre réglementaire, déontologie, projet professionnel, méthodologie de travail	80 heures
Module 2	Périodes santé et néonatales : physiologie grossesse/accouchement, soins nouveau-né sain et pathologique, allaitement, parentalité	280 heures
Module 3	Période d'un mois à l'adolescence : développement psychomoteur, pathologies pédiatriques, soins spécifiques, prévention, protection enfance	280 heures
Module 4	Actions en matière d'éducation et promotion de la santé auprès de l'enfant et sa famille	70 heures
Module 5	Travail de recherche professionnel	80 heures

Stages cliniques : 710 heures

Dans le cursus complet de formation, les stages sont au nombre de 5 : quatre de 140 heures et un de 150 heures, sur 4 à 5 semaines chacun.

Lieu de stage	Objectifs principaux
Maternité	Soins au nouveau-né, accompagnement de l'allaitement, soutien à la parentalité, surveillance post-natale
Néonatalogie	Soins au nouveau-né prématuré ou pathologique, techniques spécifiques, accompagnement des parents
Pédiatrie	Soins à l'enfant hospitalisé, pathologies pédiatriques, relation avec les familles, coordination des soins
PMI	Consultations infantiles, visites à domicile, actions de prévention et dépistage, santé publique
Crèche/EAJE	Accueil du jeune enfant, activités d'éveil, organisation et gestion d'une structure, travail en équipe

MÉTHODES MOBILISÉES

La formation s'appuie sur une pédagogie active et pratique, favorisant l'apprentissage par l'expérience :

- Cours magistraux et apports théoriques
- Travaux dirigés et travaux de groupe
- Analyses de pratiques professionnelles
- Études de cas cliniques
- Travaux de recherche individuels et collectifs
- Simulations et mises en situation
- Stages pratiques en milieu professionnel
- Accompagnement pédagogique individualisé

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Moyens pédagogiques

- Documentation remise au stagiaire
- Supports de cours
- Ressources documentaires spécialisées
- Accès aux bases de données professionnelles

Moyens techniques

- Salles de formation équipées
- Vidéoprojecteur
- Accès Wi-Fi et ressources numériques
- Matériel de simulation pédiatrique
- Tableau numérique

Équipe d'encadrement

L'équipe pédagogique est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés :

- Cadre de santé puéricultrice
- Pédiatre
- Pédopsychiatre
- Psychologue
- Éducateur de jeunes enfants
- Sociologue
- Juriste
- Intervenant social
- Statisticien

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Évaluation des acquis

- Positionnement initial : évaluation des connaissances et compétences à l'entrée
- Contrôles continus d'évaluation des connaissances (3 épreuves écrites et anonymes)
- 3 épreuves de synthèse (note $\geq 15/30$ chacune)
- Action d'information en matière d'éducation en santé
- Travail de recherche
- Évaluations en stage : 4 capacités évaluées (note moyenne $\geq 5/10$)

Évaluation de la satisfaction

- Questionnaire d'évaluation sur l'intervention des intervenants
- Tour de table à l'issue de chaque séquence
- Questionnaire de satisfaction à froid (90 jours après la formation)

Suivi de la formation

- Signature de feuilles d'émargement par demi-journée
- La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire
- Livret de suivi pédagogique
- Attestation de fin de formation
- Certificat de réalisation transmis au financeur

Sanction de la formation

Le diplôme d'État de Puéricultrice est délivré aux élèves ayant obtenu :

- Une note moyenne globale $\geq 15/30$ au contrôle des connaissances
- Une note $\geq 15/30$ à chacune des 3 épreuves de synthèse
- Une note moyenne $\geq 5/10$ pour chacune des 4 capacités évaluées en stage

Diplôme d'État de Puéricultrice délivré par le Ministère chargé de la Santé.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Projet Professionnel Plus s'engage à rendre ses formations accessibles à tous. Pour toute situation de handicap nécessitant une adaptation de nos modalités pédagogiques ou d'accueil, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.

Notre référent handicap étudiera avec vous les aménagements possibles (supports adaptés, accessibilité des locaux, outils d'assistance, etc.) afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage.

**Contact référent handicap : DONDON GUYLAINE - 0694 28 53 37 -
administratif1@projetproplus.fr**

INDICATEURS DE RÉSULTATS

(Indicateurs mis à jour annuellement - Données de l'année précédente)

Année : 2025

Indicateur	Résultat
Taux de satisfaction globale	80 %
Taux de réussite au Diplôme d'État	57,13 %
Nombre de stagiaires formés	7
Taux d'abandon	0,07 %
Taux d'insertion professionnelle (6 mois)	100 %

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Cette formation permet de travailler dans de nombreuses structures :

- Établissements hospitaliers publics et privés (maternité, néonatalogie, pédiatrie)
- Crèches (privées, départementales, municipales)
- Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Pouponnières
- Établissements médico-sociaux accueillant des enfants
- Haltes-garderies et multi-accueil

La puéricultrice peut également :

- Aspirer à un poste de direction en crèche ou structure d'accueil de jeunes enfants (EAJE)
- Exercer des fonctions d'encadrement en service de pédiatrie ou néonatalogie
- Exercer en libéral (consultations, conseils aux familles)

SUITE DE PARCOURS

Il est possible de poursuivre son parcours professionnel :

- Formation Cadre de Santé (après 4 années d'exercice professionnel)
- Master en sciences de la santé ou management des établissements de santé
- Diplôme universitaire (DU) de spécialisation (lactation, soins palliatifs pédiatriques, néonatalogie avancée...)
- Fonctions de direction d'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE)

PASSERELLES

Il n'existe pas de passerelles d'accès direct à ce diplôme. Pour obtenir le diplôme d'État de Puéricultrice, il est nécessaire d'être titulaire du diplôme d'État d'infirmier ou du diplôme d'État de sage-femme, et de réussir le concours d'entrée.

Les puéricultrices peuvent évoluer vers d'autres spécialités infirmières (IBODE, IADE) après validation de leur expérience.

CONTACT

Organisme	Projet Professionnel Plus
Adresse	16 rue des Balourous, ZAE de Copaya, 97351 Matoury
Téléphone	0594 28 44 35 / 0694 23 46 65
Email	accueil@projetproplus.fr
Site internet	www.projetproplus.fr
N° de déclaration d'activité	96 97 302 88 97
SIRET	435 190 830 000 40
Code APE	8559A
N° Finess	970305128

**Cette formation conduit à une certification professionnelle inscrite au RNCP.
RNCP38529 - Diplôme d'État de Puéricultrice - Niveau 6**

Document mis à jour le : Janvier 2025